

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 juin 2019

Dengue à La Réunion : l'épidémie diminue mais persiste sur l'ensemble du territoire



Du 27 mai au 2 juin, **393 cas ont été confirmés**. Bien que le nombre de cas signalés diminue et que les conditions météorologiques sont à présent moins favorables au développement des moustiques, la circulation du virus de la dengue persiste sur l'ensemble des communes de l'île. Comparativement à 2018 à même époque de l'année, les cas déclarés sont, cette année, davantage dispersés sur l'île et leur nombre est plus élevé. C'est pourquoi, la mobilisation de tous doit se poursuivre en ce début d'hiver austral pour continuer à freiner cette dynamique.

Situation épidémiologique au 12 juin 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La baisse du nombre de cas est à présent nettement amorcée, avec moins de **400 cas signalés** par semaine (contre plus de 1300 par semaine au pic de l'épidémie), soit plus de **15 000 cas confirmés** depuis le début de l'année. Mais la circulation virale continue de toucher la quasi-totalité de l'île et la dispersion se poursuit : la proportion de cas rapportée dans l'ouest et le nord continue d'augmenter au détriment des foyers du sud en baisse.

L'activité des **foyers historiques du sud** continue de baisser (sauf à Saint-Joseph). Comme depuis quelques semaines et malgré une baisse notable, Saint-Pierre représente toujours le foyer le plus important.

Dans l'**ouest**, une augmentation du nombre de cas est observée à Saint-Gilles-les Bains. Ailleurs, l'activité est stable dans les autres communes de l'ouest qui comptent à présent pour plus d'un quart du nombre total de cas.

Dans le **nord**, le nombre de cas augmente sur la commune de Sainte-Marie mais se stabilise à Saint-Denis et Sainte-Suzanne. Cependant, à Saint-Denis, la dispersion des cas dans la commune est toujours marquée, avec notamment un foyer à la Bretagne. Le nord compte à présent pour 7% du nombre de cas total.

Dans l'**est**, la majorité des cas est localisée à Saint-André. Le nombre de cas dans les autres communes de l'est reste stable et peu élevé.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- **Plus de 22 000 cas autochtones confirmés** (soit plus de 15 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **670 hospitalisations** (dont 514 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 175 passages aux urgences** (dont 1 700 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 68 000 cas cliniquement évocateurs** (dont près de 42 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **15 décès, dont 8 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 9 décès, dont 5 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Malgré l'entrée dans l'hiver austral, il faut continuer à agir pour limiter la dispersion des cas et poursuivre la lutte contre l'épidémie

Avec la diminution du nombre de cas, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (*autorités sanitaires, communes et intercommunalités, population*) doit tout de même se poursuivre pour continuer à freiner autant que possible la circulation du virus de la dengue durant cet hiver austral. En effet, une persistance de la circulation du virus pendant l'hiver exposerait à nouveau La Réunion au risque d'une nouvelle vague épidémique au cours de l'été prochain.

Connaître et appliquer les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue restent les moyens les plus efficaces pour éviter de contracter la maladie et la transmettre à son entourage :

- **GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique**
L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé **de disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.
- **GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante**
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.
- **GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes**
Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :
 - une forte fièvre
 - des maux de tête
 - des douleurs musculaires et/ou articulaires
 - une sensation de grande fatigue.

Si le moustique pique une personne malade, il peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques pour éviter de propager la maladie à leur entourage.

TOUS CONCERNÉS, AGISSONS !

